

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME**MUTATION D'UN IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI SANS MODIFICATION DE SON ETAT****DEMANDE DE NOTICE**

Cette réponse est délivrée gratuitement par la Mairie de Paris en date du : **11/07/2025**

Elle fait état des renseignements connus à ce jour sur la parcelle demandée. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque ni d'un certificat d'urbanisme. Par ailleurs elle ne saurait engager la responsabilité de la ville dans le cas de l'application de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

Cette notice de renseignements d'urbanisme est conservée 2 ans par la Ville de Paris. Pendant cette période vous pouvez la re-télécharger par le lien suivant :

<https://noticeru.paris.fr/noticeru/rest/ru/api/v1/notice/id/202507111102292538>

PARCELLE ET ADRESSE(S)**PARCELLE****Arrondissement : 10****Section cadastrale : BJ****Numéro de parcelle : 32****ADRESSE(S) ET ALIGNEMENT(S)**

La situation de l'immeuble par rapport à l'alignement est donnée à titre de simple indication et ne préjuge pas d'une application plus précise de l'alignement considéré.

Adresse(s) complète(s) de la parcelle

065 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

Alignement(s)

Alignement en limite de fait

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Consulter le lexique des termes d'urbanisme pour obtenir les informations sur les termes utilisés dans ce document : http://parisplu.paris.fr/LEXIQUE_URBANISME.pdf

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Avant toute mutation d'un bien soumis au droit de préemption, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner comportant l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.

- DPU "simple" DPU "renforcé"

Si le propriétaire est une SCI qui vend la majorité de ses parts, le DPUR s'applique conformément à l'article L211-4d du code de l'Urbanisme

NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME

- Plan Local d'Urbanisme de Paris
 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais
 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7ème arrdt
 Secteur du Sénat

NATURE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

La nature et la localisation des servitudes d'utilité publique sont annexées au PLU et consultables ici : <https://www.paris.fr/pages/le-plan-local-d-urbanisme-plu-2329>

SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

- Monument historique classé Monument historique inscrit
 Périmètre de site classé Périmètre de site inscrit

Périmètre de protection de monuments historiques

SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- Servitude d'alignement

SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Zones d'anciennes carrières
Zonage:
Cote des plus hautes eaux connues:
Secteur Stratégique:
- Zone comportant des poches de gypse antéjudien

DISPOSITIONS DIVERSES

La nature et la localisation des servitudes d'utilité publique sont annexées au PLU et consultables ici : <https://www.paris.fr/pages/le-plan-local-d-urbanisme-plu-2329>

- Zone d'Aménagement Concerté
 Plan d'Aménagement d'Ensemble
 Parcille incluse dans la zone de développement prioritaire du réseau de chaleur
 Zone de surveillance et de lutte contre les termites
 Travaux, interdiction d'habiter ou cession définitive de l'occupation aux fins d'habitation d'un ou plusieurs lots
 Secteur d'Information sur les Sols
- Secteur de sursis à statuer
 Périmètre de Projet Urbain Partenarial
 Zone à risque d'exposition au plomb
 Périmètre de convention de rénovation urbaine
 Plan d'Exposition au Bruit de l'Héliport

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES DU CHANGEMENT D'USAGE

L'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale dans un logement est encadré par le règlement municipal sur les changements d'usage, consultable sur le site de la Ville de Paris

- Secteur de compensation renforcée
 Quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Quartier à prédominance de surfaces de bureaux
 Voies comportant une protection particulière de l'artisanat

Parcelle non incluse dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité

cf. <https://www.paris.fr/pages/diversite-commerciale-3553/#preemption-des-fonds-de-commerce>

DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette page indique les principales dispositions d'urbanisme localisées qui s'appliquent à la parcelle.

ZONAGE					<i>Cf. modalités d'application du règlement du PLU</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Zone Urbaine Générale	<input type="checkbox"/> Zone Urbaine Verte	<input type="checkbox"/> Zone Urbaine de Grands Services Urbains	<input type="checkbox"/> Zone Naturelle et Forestière		
DISPOSITIONS RELATIVES AUX DESTINATIONS					<i>Cf. art. 1 du règlement de chaque zone</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Terrain soumis à l'article UG. 1.4.1	<input type="checkbox"/> Secteur de développement de l'habitation	<input checked="" type="checkbox"/> Encadrement de l'hébergement touristique			
<input type="checkbox"/> Protection des grands magasins	<input type="checkbox"/> Encadrement du commerce de gros	<input type="checkbox"/> Protection des activités productives urbaines			
<input type="checkbox"/> Protection des incubateurs, pépinières d'entreprises et hôtels d'activités	<input type="checkbox"/> Protection de l'économie sociale et solidaire	<input type="checkbox"/> Protection de l'agriculture urbaine			
<input type="checkbox"/> Protection du commerce et de l'artisanat	<input checked="" type="checkbox"/> Protection du commerce artisanal de proximité	<input type="checkbox"/> Protection du commerce culturel			
<input type="checkbox"/> Zone non déficitaire en logement social	<input checked="" type="checkbox"/> Zone déficitaire en logement social	<input type="checkbox"/> Zone hyper déficitaire en logement social			
<input type="checkbox"/> Plate forme de transit en temps partagé des marchandises acheminées par voie d'eau	<input type="checkbox"/> Terrain comportant des ouvrages souterrains du réseau des 'sources du nord'				
SECTEURS SOUMIS A DES REGLES PARTICULIERES					
<input type="checkbox"/> Orientation d'aménagement et de programmation sectorielle					
<input type="checkbox"/> Secteur de dispositions particulières					
<input type="checkbox"/> Périmètre faisant l'objet d'un projet d'aménagement global					
<input type="checkbox"/> Secteur de bâtiments et ensembles modernes	<input type="checkbox"/> Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées				
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS					<i>Cf. art. 1 du règlement de chaque zone</i>
<input type="checkbox"/> Emplacement réservé en vue de la réalisation de logement ou de logement locatif social					
<input type="checkbox"/> Emplacement réservé pour espace vert public	<input type="checkbox"/> Emplacement réservé pour élargissement ou création de voie				
<input type="checkbox"/> Emplacement réservé pour équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général	<input type="checkbox"/> Périmètre de localisation d'équipement, ouvrage, espace vert public ou installation d'intérêt général à réaliser :				
PROTECTION DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL					<i>cf. art. 2 du règlement de chaque zone</i>
<input type="checkbox"/> Bâtiment protégé ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés au titre du PLU (cf annexe X du règlement)					
<input type="checkbox"/> Élément particulier protégé au titre du PLU (cf annexe X du règlement)	<input checked="" type="checkbox"/> Secteur de déficit d'arbres et espaces végétalisés				
<input type="checkbox"/> Volumétrie existante à conserver	<input type="checkbox"/> Ceinture verte et sportive				
<input type="checkbox"/> Emprise constructible maximale					
<input type="checkbox"/> Parciale signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager					
AMÉNAGEMENT ET TRAITEMENT DES VOIES ET ESPACES RÉSERVÉS À LA CIRCULATION					<i>cf. art. 7 du règlement de chaque zone</i>
<input type="checkbox"/> Aménagement piétonnier	<input type="checkbox"/> Espace vert protégé	<input type="checkbox"/> Espace boisé classé			
<input type="checkbox"/> Emprise de construction basse en bordure de voie	<input type="checkbox"/> Espace à libérer	<input type="checkbox"/> Jardin partagé protégé			
<input type="checkbox"/> Voie à conserver, créer ou modifier	<input type="checkbox"/> Espace libre protégé à végétaliser				
<input type="checkbox"/> Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier	<input type="checkbox"/> Arbre remarquable protégé (cf annexe VII du règlement)				
<input type="checkbox"/> Passage piétonnier sous porche à conserver					
PROTECTION ET VÉGÉTALISATION DES ESPACES LIBRES					<i>cf. art. 4 du règlement de chaque zone</i>
Obligations en matière de réalisation d'espaces libres:					
<input type="checkbox"/> Secteur de maintien des continuités écologiques					
<input checked="" type="checkbox"/> Secteur de déficit d'arbres et espaces végétalisés					
<input type="checkbox"/> Ceinture verte et sportive					
Prescriptions localisées:					
<input type="checkbox"/> Espace vert protégé	<input type="checkbox"/> Espace boisé classé				
<input type="checkbox"/> Espace à libérer	<input type="checkbox"/> Jardin partagé protégé				
<input type="checkbox"/> Espace libre protégé à végétaliser					
<input type="checkbox"/> Arbre remarquable protégé (cf annexe VII du règlement)					
STATIONNEMENT					<i>cf. art. 7 du règlement de chaque zone</i>
<input type="checkbox"/> Limitation de la création de parcs de stationnement					
HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS					<i>Cf. art. 3 du règlement de chaque zone</i>
Gabarit-enveloppe en bordure de voie :					
<input type="checkbox"/> Voie non bordée de filet (cf. art. 3.2.4)					
<input checked="" type="checkbox"/> Voie bordée de filets (cf. art. 3.2.4)					
Consulter le document graphique pour localiser voies et filets bordant la parcelle ainsi que les autres prescriptions réglementant la hauteur des constructions (https://plubioclimatique.paris.fr)					